

■ VAUCLUSE

Les grands travaux du Syndicat Rhône-Ventoux

LE SYNDICAT RHÔNE-VENTOUX S'EST LANCÉ DANS UN VASTE PROGRAMME DE SÉCURISATION DE L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE. DE GRANDS TRAVAUX SONT EN COURS À DIFFÉRENTS ENDROITS DE SON TERRITOIRE. EXPLICATIONS.

80 % de la production du Syndicat Rhône-Ventoux proviennent de la nappe alluviale du Rhône et de ses trois champs captants (deux sur la rive droite : l'île de La Barthe-lasse et l'île de La Motte ; une sur la rive gauche : la Jouve). Les eaux pompées sont ensuite acheminées jusqu'à l'usine de production d'eau potable de la Jouve à Sorgues. L'eau potable est ensuite stockée dans les réservoirs de la Montagne à Sorgues (10 000 m³), de la Gardy à Carpentras (12 000 m³) et de la Chapelle à Vedène (250 m³). Elle est ensuite distribuée à 155 000 habitants.

La nouvelle unité de pompage de la Jouve à Sorgues

Après l'unité de démantèlement historique, l'unité de filtration par charbon actif inaugurée en 2017, l'usine d'eau potable de la Jouve va mettre en service une nouvelle unité de pompage en 2018. « Cette nouvelle unité de pompage permettra de faire face au développement démographique des communes du syndicat. Elle aura une capacité de production de 47 650 m³/jour », explique Sébastien Peytavi, adjoint au chef d'agence Rhône Comtat - Suez.

D'une durée de vingt mois, le chantier de construction nécessite : 1 200 m³ de béton, 90 tonnes d'acier, 300 m² de bardages et terrasses en bois, 2 000 ml de ventelles en lames de bois, 3 000 m³ de terrassement et 25 000 heures de production. Coût total de l'opéra-

tion : 7 millions d'euros TTC. Le chantier entre dans une phase de finalisation jusqu'en mars, date probable de la mise en service.

La nouvelle unité de pompage de la Jouve comprend quatre pompes pour alimenter le réservoir de la Gardy à Carpentras (12 000 m³), trois pompes pour alimenter le réservoir de la Montagne à Sorgues (10 000 m³), trois pompes pour alimenter le nouveau réservoir de la Chapelle à Vedène (5 000 m³)

LE NOUVEAU RÉSERVOIR DE LA CHAPELLE DE 5 000 M³ « VA PERMETTRE DE SÉCURISER L'ALIMENTATION SUR LES COMMUNES DE VEDÈNE, SAINT-SATURNIN-LÈS-AVIGNON, ENTRAIGUES-SUR-LA-SORGUE ET LE PONTET », RACONTE LAURENT DUFAUT, DIRECTEUR TECHNIQUE DU SYNDICAT RHÔNE-VENTOUX.

et deux pompes de secours pour la future interconnexion avec le Grand Avignon. « Les particularités de ce chantier sont essentiellement les raccordements de conduites acier sur des conduites existantes en fonte. Il y a beaucoup de pièces avec des angulations et des maillages particuliers en forme », explique Sébastien Guillaud, conducteur de travaux - Rampa.

« La contrainte est de travailler sur une unité qui est en production », ajoute Simon Colombat, conducteur de tra-

vaux - MBTP. « L'unité de pompage actuelle est en fonctionnement pendant la construction du nouvel ouvrage et l'installation des nouveaux équipements. Les raccordements seront réalisés lors de la mise en service de la nouvelle installation », souligne Cyrille Charbonnier, chef de projet construction Paca - Suez.

Le nouveau réservoir de la Chapelle à Vedène

« Le nouveau réservoir de 5 000 m³ va permettre de sécuriser l'alimentation sur les communes de Vedène, Saint-Saturnin-lès-Avignon, Entraigues-sur-la-Sorgue et Le Pontet », raconte Laurent Dufaut, directeur technique du Syndicat Rhône-Ventoux. « L'une des spécificités de ce chantier est liée pour partie au terrassement dans la mesure où l'on a dû extraire plus de 3 500 m³ de rochers, ce qui a nécessité des tirs de mine. Ce choix du minage a été préconisé, car nous construisons un réservoir à proximité du réservoir existant de 250 m³. L'autre spécificité est la hauteur du réservoir de 8,65 mètres dont 4,15 mètres enterrés », explique Salvador Meynard, gérant du cabinet Tramoy.

« Tous les murs ont été coulés avec des bétons autoplaçants afin d'avoir une qualité de parement et une homogénéité du béton de bonne qualité. La trentaine de poutres de la structure a été fabriquée dans notre usine de la Drôme », précise Laurent Barbançon, directeur construction - Rivasi.

L'opération a démarré en septembre 2017 et devrait se terminer en mars. D'ici là devraient avoir lieu les travaux d'équipement, d'étanchéité et

la pose des canalisations. Le coût total de l'opération est de 2,4 millions d'euros TTC.

Un deuxième réservoir de 5 000 m³ pourrait être créé d'ici cinq à dix ans, ce qui portera la capacité de l'ensemble à 10 000 m³. Et le réservoir existant de 250 m³ sera abandonné.

Le futur passage sous l'Ouvèze pour alimenter le réservoir de la Montagne à Sorgues

« Le futur passage sous l'Ouvèze est un projet indispensable pour sécuriser le réservoir de la Montagne à Sorgues », introduit Jérôme Boulet, président du Syndicat Rhône-Ventoux. Actuellement, c'est la phase d'avant-projet avec les études de sol, le dossier de loi sur l'eau.

La nouvelle deuxième cuve sur le réservoir de la Chapelle à Vedène.

LA NOUVELLE UNITÉ DE POMPAGE DE LA JOUVE « PERMETTRA DE FAIRE FACE AU DÉVELOPPEMENT DÉMOGRAPHIQUE DES COMMUNES DU SYNDICAT. ELLE AURA UNE CAPACITÉ DE PRODUCTION DE 47 650 M³/JOUR », EXPLIQUE SÉBASTIEN PEYTAVI, ADJOINT AU CHEF D'AGENCE RHÔNE COMTAT - SUEZ.

Les travaux pourraient commencer cet été et être livrés à la fin de l'année. Coût total des travaux : 1,8 million d'euros TTC. Pour faire passer le tunnelier, un puits d'attaque de 12 mètres de profondeur est prévu. La traversée représente 70 mètres de long.

La future interconnexion avec le Grand Avignon

L'interconnexion représente quatre kilomètres de nouveaux réseaux à créer, à la charge du Grand Avignon

pour 1,8 million d'euros et du Syndicat Rhône-Ventoux pour 4 millions d'euros. Elle est essentielle en cas de contamination du Rhône ou de la Durance.

Une phase de test est attendue en ce début d'année, puis devraient s'enchaîner la finalisation du tracé, les conventions de passage, la traversée de l'Ouvèze et la finalisation. Le début de travaux est souhaité pour 2022 pour une mise en service en 2024.

Alain Ricci

LE SYNDICAT RHÔNE-VENTOUX, QU'EST-CE QUE C'EST ?

Le Syndicat mixte des eaux de la région Rhône-Ventoux a été créé par arrêté préfectoral du 25 janvier 1947. Dans cette période d'après-guerre, qu'il s'agisse de communes rurales ou urbaines, d'habitat dispersé ou groupé, l'esprit de solidarité est mis en avant. Par arrêté préfectoral du 1er juillet 1991, le syndicat est autorisé à étendre ses attributions à l'assainissement. En 2003, le service assainissement non collectif est mis en place.

Le Syndicat Rhône-Ventoux a pour mission de satisfaire, au quotidien, les besoins en eau potable (35 communes) et en assainissement (29 communes pour le collectif et 32 pour le non collectif) sur les communes qui lui ont délégué cette compétence.

Deux DSP pour l'eau potable

Le contrat de Délégation de service public (DSP) pour la gestion du service de l'eau potable a été signé avec Suez le 13 mai 2013 pour une durée de 12 ans. Celui pour la gestion du service de l'eau potable sur le mont Serein a été ratifié le 1er janvier 2011 pour une durée de 20 ans.

Le syndicat gère aussi l'assainissement collectif

Le contrat de Délégation de service public a été signé avec Suez le 13 mai 2013 pour la gestion du service de l'assainissement collectif pour une durée de 8 ans. Vingt-neuf communes sont concernées, soit 79 000 habitants. L'assainissement collectif compte 450 kilomètres de réseau, 36 stations d'épuration et 106 postes de relevage. Quatre millions de m³ sont traités. Pour améliorer le service, différentes actions sont conduites : la réactualisation de 15 schémas directeurs d'assainissement et zonages d'assainissement pour un coût de 1,3 million d'euros d'études ; la mise en conformité des ouvrages vis-à-vis des arrêtés du 21 juillet 2015 et du 24 août 2016 ; l'application de programmes de travaux pour des réhabilitations, pour les réductions des eaux claires parasites et les extensions de réseaux ; les renouvellements et extensions de stations d'épuration (Blauvac, Flassan, Bédarrides, etc.). 30,2 millions d'euros sont investis pour l'assainissement collectif.

Alain Ricci

(Source : Syndicat Rhône-Ventoux)

Les autres grands projets du Syndicat Rhône-Ventoux

La nouvelle unité de pompage de la Jouve à Sorgues.

« NOUS ALLONS RENOUELER ENTRE 1 % ET 2 % DE NOTRE RÉSEAU PAR AN. CE QUI REPRÉSENTE 3 À 5 MILLIONS D'EUROS DE RENOUELEMENT DE CANALISATIONS PAR AN », SOULIGNE JÉRÔME BOULETIN.

L'étude de la nappe des sables blancs et ocres

Lancée en août 2017, une étude de la nappe des sables blancs et ocres de Bédoin-Mormoiron est en cours. Elle

devrait durer 27 mois. Les objectifs sont : de mettre au point un outil d'aide à la gestion globale de l'aquifère ; de délimiter le bassin d'alimentation du champ captant de Bédoin et la cartographie de sa vulnérabilité face aux pollutions diffuses ; de diagnostiquer l'origine du manganèse dans le forage des Blaches et proposer un plan de remédiation.

L'étude du Miocène

Dans le but d'une diversification des ressources en eau, une étude est lancée sur le contexte aquifère du Miocène, classé comme ressource stratégique. La première phase, lancée au premier semestre 2018,

doit identifier la zone où implanter des forages de reconnaissances. La seconde phase sera la réalisation de ces forages de reconnaissances.

L'étude de l'échange Rhône-nappe et les effets de la dépollution par les berges

Elle devrait démarrer au second semestre 2018. « Cette étude doit caractériser le rôle de l'interface fleuve-nappe et les capacités d'infiltration des berges du Rhône pour différents contextes et pour différentes natures de contaminants déjà présents dans le fleuve ou susceptibles d'être présents », explique Marjolaine Puddu, chargée de gestion des ressources en eau du Syndicat Rhône-Ventoux.

Cette étude est coordonnée par la zone atelier bassin du Rhône et sera réalisée via un programme de recherche conjoint université d'Avignon et Centre européen de

recherche et d'enseignement des géosciences de l'environnement.

Les objectifs du projet sont : de parfaire les connaissances sur le fonctionnement de la nappe alluviale du Rhône au droit des champs captants ; de caractériser les échanges Rhône-nappe ; de constater les phénomènes d'autoépuration qui se déroulent dans la zone hyporhéique* et dans la nappe ; de synthétiser, dans un modèle écoulement-transport réactif, les données mesurées sur le terrain et en laboratoire. Durée de l'étude : 3 ans.

5 millions d'euros de renouvellement de canalisations par an », souligne Jérôme Bouletin.

Des actions de réduction des pertes d'eau dans le réseau sont menées à plusieurs niveaux complémentaires les uns des autres : sectorisation, étude patrimoniale, intensification de la recherche de fuites, écoute permanente des réseaux, mise en place de dispositifs de surveillance de prise d'eau illégale sur les réseaux, ajustement de la pression, suivi des débits de nuit.

Alain Ricci

(Source : Syndicat Rhône-Ventoux)

Le plan d'action sur les rendements

« Nous allons renouveler entre 1 % et 2 % de notre réseau par an. Ce qui représente 3 à

* La zone hyporhéique est une région en dessous et à côté du lit d'un ruisseau d'eau douce, où il y a mélange des eaux souterraines profondes et des eaux de surface.

L'endroit du passage sous l'Ouvèze pour alimenter le réservoir de la Montagne à Sorgues.

LES QUATRE SYNDICATS D'EAU POTABLE EN VAUCLUSE

Il existe quatre syndicats d'eau potable en Vaucluse : Durance Luberon, Durance-Ventoux, Rhône-Ventoux et Rhône Aygues Ouvèze. Ils viennent de fêter leurs 70 ans.

Les quatre syndicats desservent 120 communes du département (sur 151), soit près de 75 % de la population. Ils assurent la production, le transport et la distribution d'eau potable. Les syndicats produisent 36,5 millions de m³ d'eau chaque année acheminés par 5 000 km de réseaux. La production est répartie entre les quatre syndicats avec environ : 15 millions de m³/an et 1 640 km de réseau pour Rhône-Ventoux ; 11 millions de m³/an et 1 580 km de réseau pour Durance-Ventoux ; 6 millions de m³/an et 1 220 km de réseau

pour Rhône Aygues Ouvèze ; 4,5 millions m³/an et 700 km de réseau pour Durance Luberon. « Dès le 1er janvier 2020, conformément aux dispositions de la loi NOTRe*, les compétences en matière d'eau et d'assainissement des communes vont être transférées vers les Etablissements publics de coopération intercommunale (EPCI). Les syndicats comptant plus de trois EPCI à fiscalité propre pourront perdurer. Seule la représentation au sein des comités syndicaux changera puisque les communes membres seront remplacées par les communautés de communes ou d'agglomération. Les quatre syndicats du département de Vaucluse entrent dans cette configuration », selon les quatre syndicats des eaux de Vaucluse.

Alain Ricci

* Loi portant Nouvelle organisation territoriale de la République.